

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – MOYEUVRE PETITE

Séance ordinaire du 29 janvier 2015 à 18 heures

Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

Présents : MM. SCHWEIZER, LEONARD, HENRY, STIBLING,
CRISTINI, MARTIN, NINFEI
Mmes KAUFFMANN, ROBERT, MARINACCI, GIGLI

Absents avec procuration :

Monsieur STOLLER David a donné procuration à Monsieur SCHWEIZER Christian
Madame CHARDAR Michèle a donné procuration à Monsieur HENRY Michel
Madame BETTING Audrey a donné procuration à Monsieur LEONARD André
Madame BOULAY Séverine a donné procuration à Madame MARINACCI Louise

Absents sans procuration :

ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- 2 – Convention pour l'entretien de l'éclairage public
- 3 – Aménagement de l'aire de jeux
- 4 – Convention de service pour intervention de piégeage d'animaux nuisibles
- 5 – Subvention aux associations
- 6 – CCPOM : création du Syndicat Mixte d'études et d'aménagement des Portes de l'Orne
- 7 – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Orne
- 8 – Renouvellement du bail de chasse
- 9 – Adhésion de la commune de DAMPVITOUX au SIVU Fourrière du Jolibois de Moineville
- 10 – Divers

CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire concernant l'obligation pour la commune d'entretenir l'éclairage public malgré la cessation d'activité de la Régie d'Electricité,

Après avoir pris connaissance des différentes démarches effectuées auprès d'entreprises et de collectivités,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- Décide de confier l'entretien de l'éclairage public à la Régie d'Electricité de CLOUANGE selon les termes d'une convention
 - Autorise le maire à signer la convention avec la Régie de CLOUANGE pour un montant annuel de 2.880 euros H.T pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.
-

AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX

Le Maire rend compte de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 18 décembre 2014 pour l'ouverture des plis concernant l'aménagement de l'aire de jeux,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- Décide de confier les travaux d'aménagement de l'aire de jeux à l'entreprise DHR de MOULINS LES METZ Pour un montant de 61.756,46 euros H.T.
 - Charge le Maire de notifier le marché à l'entreprise et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires au marché.
-

CONVENTION DE SERVICE POUR INTERVENTION DE PIEGEAGE D'ANIMAUX NUISIBLES

Le Maire fait part des problèmes rencontrés dans des habitations de la commune et dans des bâtiments communaux concernant la présence d'animaux nuisibles.
Afin de respecter la réglementation, la commune doit faire appel à l'association des piégeurs pour régler les problèmes engendrés par ces nuisibles,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer la convention avec l'Association des Piégeurs Mosellans pour assurer des opérations de piégeage d'animaux classés nuisibles par l'arrêté ministériel prévu à l'article R427.6 du Code de l'Environnement.
-

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après avoir étudié les demandes de chaque association,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- Décide d'allouer les subventions suivantes :
 - o Les Costumés Vénitien de la Vallée de l'Orne 250 €
 - o Union Nationale des Combattants
Section Moyeuivre et environs 60 €
 - o Fédération Nationale des Anciens
Combattants en Algérie (FNACA) 60€
 - o Association des Accidentés de la Vie (FNATH) 60€
 - o Association de musique « La Renaissance » 300€
 - o Amicale des Donneurs de Sang
Moyeuivre et environs 50€
-

CREATION DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DES PORTES DE L'ORNE

Le Maire rappelle que la Vallée de l'Orne, vallée sidérurgique, lieu d'implantation de l'aciérie de Gandrange, a subi depuis plusieurs décennies les affres de la désindustrialisation. L'élaboration d'une stratégie de reconversion d'ensemble est la clé d'une redynamisation concrète du territoire.

Pour impulser un renouveau économique et trouver une nouvelle vocation à un grand site sidérurgique, aujourd'hui transformé majoritairement en friches les communautés de communes du Pays Orne Moselle et du Sillon Mosellan (aujourd'hui « Rives de Moselle ») ont uni leurs forces.

Ce site dénommé « Les Portes de l'Orne » couvre une surface d'environ 550 ha et concerne 6 communes (Gandrange, Richemont, Mondelange, Amnéville, Rombas Vitry sur Orne). L'aciérie de Gandrange, aujourd'hui promise à la déconstruction en fut la composante industrielle la plus emblématique.

Les communautés de communes du Pays Orne Moselle et des Rives de Moselle souhaitent faire des Portes de l'Orne non seulement un vecteur de développement économique mais aussi le témoin d'un changement de paradigme, en s'orientant vers un développement durable. En effet, la pollution des sols et de l'Orne qui traverse le site avant de se jeter dans la Moselle rappelle à quel point les décennies antérieures ont certes été pourvoyeuses d'emplois mais ont exclusivement privilégié la logique économique.

Par ailleurs, le SCoT de l'Agglomération Messine prévoit de limiter la consommation de terres agricoles et énonce la priorité donnée au renouvellement urbain. Au sein de ce document de planification, la cartographie des friches fait clairement apparaître deux grands secteurs à enjeu : la BA 128 et les Portes de l'Orne.

Il convient de préciser que les attentes des deux communautés de communes pour la réaffectation de ce site ne concernent pas exclusivement une réaffectation économique même si ce volet apparaît indispensable, compte tenu de la dégradation du ratio : emploi/population active. Une affectation Habitat-Mixte par exemple pourrait concerner des « poches urbaines pertinentes » en renouvellement urbain, accompagnant l'attractivité résidentielle du territoire et apportant une solution à la rareté foncière constatée notamment dans le Sillon Mosellan.

Concernant la gouvernance du projet, la multiplicité des acteurs publics qui y sont impliqués nécessite la mise en place d'une structure qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération et qui sera garante de la cohérence du projet dans son ensemble.

Les procédures de maîtrise d'ouvrage déléguée utilisée pour la réalisation des études préalables à la mise en œuvre du projet semble, en effet, inadaptée à la phase opérationnelle.

Elle nécessiterait des validations régulières par les assemblées délibérantes des deux E.P.C.I. concernés et ne permettrait pas d'avoir la réactivité indispensable pour mener à bien ce type de projet.

La co-maîtrise d'ouvrage présenterait les mêmes inconvénients.

La mise en place d'un Syndicat Mixte serait donc la solution la mieux adaptée.

Ce syndicat pourrait regrouper :

- Les 2 Communautés concernées : Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et Communauté de Communes des Rives de Moselle,
- La Région Lorraine,
- Le Département de la Moselle
- Les Chambres consulaires : Chambre de Commerce, d'Industrie et de services et Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- Et éventuellement, d'autres structures intercommunales concernées par le projet tel que le Syndicat Mixte de l'Europort.

Le projet d'aménagement du site des Portes de l'Orne, et notamment de sa partie amont, devant entrer très prochainement dans sa phase opérationnelle, il devient urgent de mettre en place dès maintenant cette structure de coopération intercommunale.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer :

- Sur la création d'un Syndicat Mixte dénommé « Syndicat Mixte des Portes de l'Orne »,
- Sur l'adhésion de la Communauté de communes du Pays Orne Moselle au dit Syndicat Mixte,
- D'approuver les statuts de ce Syndicat tels qu'annexés à la présente délibération,
- De procéder à la désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle au dit Syndicat.

Compte tenu de tous ces éléments, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a, lors de sa réunion du 14 octobre dernier,

- Proposé la création d'un Syndicat Mixte dénommé « Syndicat Mixte d'études et d'aménagement des Portes de l'Orne » regroupant, dans un premier temps, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et la Communauté de Communes des Rives de Moselle,
- Donné son accord quant à l'adhésion de la Communauté de communes du Pays Orne Moselle au dit Syndicat Mixte,
- Approuvé les statuts de ce Syndicat tels qu'annexés à la présente délibération,
- Et procédé à la désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle au dit Syndicat

Conformément aux dispositions de l'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adhésion d'une communauté de communes à un syndicat mixte étant subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres, le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette adhésion.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- Émet un avis favorable quant à la création d'un Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne.

**MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'ORNE.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-20,
Vu l'arrêté préfectoral N°2014-DCTAJ/1-038 en date du 30 juin 2014 actant la transformation du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orne (SIAVO) en syndicat mixte,

Vu la délibération N°43-2014 du comité syndical du SIAVO en date du 4 décembre 2014 approuvant le projet de modification des statuts et autorisant le Président à engager la procédure de modification statutaire,

Considérant le projet de nouveaux statuts du syndicat mixte du SIAVO,

Considérant que le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération du comité syndical du SIAVO, pour se prononcer sur les modifications proposées, et à défaut de délibération dans ce délai sa décision est réputée favorable,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- Approuve les modifications statutaires proposées par le Syndicat mixte du SIAVO, ainsi que les nouveaux statuts du Syndicat annexés à la présente délibération

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire concernant l'appel d'offres lancé pour la location de la chasse communale et le fait qu'aucune offre n'a été remise, la commission réunie le 19 janvier 2015 propose une nouvelle mise à prix à 2000 euros et de la remettre en location par adjudication publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- Décide de mettre en location la chasse communale par adjudication publique
 - Fixe la mise à prix à 2000 euros
 - Fixe la date de l'adjudication au 19 mars 2015 à 16 heures
 - Charge le Maire d'effectuer les mesures de publicité ainsi que toutes les démarches nécessaires à la location.
-

**ADHESION DE LA COMMUNE DE DAMPVITOUX AU SIVU FOURRIER DU
JOLIBOIS DE MOINEVILLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

- Approuve l'adhésion de la commune de DAMPVITOUX au SIVU FOURRIERE DU JOLIBOIS DE MOINEVILLE
-

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR

Suite au rapport de vérification des installations électriques établi pour les bâtiments communaux et de la nécessité de remettre aux normes les installations existantes,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,

- Décide de réaliser les travaux de remise aux normes de l'électricité au groupe scolaire le Verlambo, à la salle des fêtes et à la mairie.
 - Décide de confier les travaux à l'entreprise SCHAFF de YUTZ pour un montant global de travaux de 8.264€ H.T.
 - Sollicite une subvention dans le cadre de la DETR au taux de 60%
 - Fixe le plan de financement comme suit
 - o Coût total des travaux : 8.264,00€ H.T.
 - o Montant de la subvention attendue : 4.958,00€ H.T.
 - o Fonds propres de la commune : 3.306,00€ H.T.
 - Charge le Maire d'établir le dossier nécessaire à la demande de subvention
-